



DOCUMENTS À JOINDRE POUR UNE RÉ- INSCRIPTION À STAPS MONTPELLIER (L1, L2, L3, M1, M2 + Formations Pro)

Réinscription	LISTE DES PIÈCES À TÉLÉCHARGER SUR PJWEB POUR LA RÉINSCRIPTION Les pièces en rouge doivent être obligatoirement déposées sur PJ WEB	
Pièces à fournir pour tous	Attestation responsabilité civile (vous renseigner auprès de votre assureur) (cf : https://staps.edu.umontpellier.fr/scolarité/stages/)	
	Déclaration sur l'honneur complétée et SIGNÉE	
	Certificat médical d'aptitude à la pratique du sport (pour Licences, M1 et M2 MEEF et Formation Pro uniquement) –Validité maximale : 2 ans	
Pièces à fournir selon la situation	Étudiants boursiers : Notification du CROUS SI EN ATTENTE DE NOTIFICATION : mettre non boursier, demande de remboursement ultérieurement	
	Pupilles de la nation : Attestation	
	Étudiants en situation de handicap	Procédures en ligne sur le site de l'UFR STAPS
	Étudiants haut niveau	

ATTENTION : En cas de dossier incomplet, le certificat de scolarité ne sera pas disponible sur l'ENT et la carte d'étudiante ne sera pas mise à jour.

Article D612-2 du code de l'éducation (Modifié par Décret n°2018-172 du 9 mars 2018 - art. 3) :

Nul ne peut être admis à participer en qualité d'étudiant aux activités d'enseignement et de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur s'il n'est régulièrement inscrit dans cet établissement (...) L'inscription est annuelle. (...) Elle est renouvelée au début de chaque année universitaire. (...) L'inscription est personnelle. Nul ne peut se faire inscrire par un tiers (...)

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende, l'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la FAQ